

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Association AQUIFLOR - Horticulteurs- Création d'une zone d'accueil dans des bâtiments existants - Convention d'aménagement et de concession - Décision - Autorisation

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association Aquiflor, représentant les intérêts des Horticulteurs et Producteurs de plants principalement régionaux, souhaite pour dynamiser leur activité, le transfert de celle-ci, jusqu'ici exercée à Gradignan, sur le MIN de Bordeaux-Brienne, afin de les regrouper avec celles de même nature d'ores et déjà existant sur place, cela afin de renforcer la capacité économique de tous les acteurs en présence.

A cet effet, un espace de 586 m² constitué de deux serres contiguës et inscrites dans les bâtiments jusqu'ici exclusivement concédés à la Société SICAMUS, qui accepte, s'avère tout désigné pour recevoir cette activité, après aménagement d'un séparatif et d'un accès autonome, notamment, la Société SICAMUS conservant la plus grande part de l'immeuble pour son propre usage.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine.

Les emplacements de vente aménagés sur les lieux seront ensuite concédés aux usagers en intégrant le coût des travaux ainsi réalisés, estimé à 83.250 € H. T. Les redevances correspondantes seront perçues par la Régie.

L'ensemble aménagé étant remis en affectation à la Régie du MIN, la CUB appliquera les règles prévues par l'instruction fiscale du 29 décembre 2010 sur la TVA et transférera à la Régie du MIN la TVA déductible.

En application de l'article 10 de la convention de gestion signée entre la CUB et la Régie du MIN le 21 mars 2011 et à la date de la remise des travaux réalisés à la Régie, la Communauté lui transférera en totalité les éléments comptables d'actif et de passif se rapportant à la réalisation de l'opération, la Régie faisant son affaire des amortissements et immobilisations correspondants, conformément aux dispositions de la convention de gestion.

Il est proposé d'adopter les dispositions de la convention tripartite correspondante ci-jointe, devant lier la Régie, la Communauté Urbaine et l'Association Aquiflor en qualité de

représentante des futurs usagers, qui seront tenus de souscrire individuellement les concessions précitées pour une durée au moins égale à cinq ans. Le descriptif des travaux et leur estimation sont également annexés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention de gestion signée le 21 mars 2011 entre la CUB et la Régie du MIN avec effet du 1^{er} janvier 2011

VU la délibération du Conseil d'Administration du MIN du 15 mars 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt d'accueillir sur le Marché de Brienne les horticulteurs dépendant de l'association AQUIFLOR

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine, la réalisation des travaux d'aménagement pour permettre l'accueil d'horticulteurs de l'association Aquiflor au MIN, conformément au programme des travaux et à l'enveloppe financière joints en annexe.

Article 2 : d'autoriser le financement par la Communauté Urbaine de cet investissement, évalué à 83 250 € H.T., soit 99567 € TTC. A son achèvement, l'ouvrage sera remis en affectation à la Régie, ainsi que les moyens de son financement (actif et passif). Les crédits seront prélevés au chapitre 23, compte 2313, fonction 910, programme MCB26 CRB BD01.

Article 3 : d'approuver la convention tripartite ci-jointe, appelée à être établie entre la Régie, la Communauté Urbaine et l'Association AQUIFLOR

Article 4 : d'autoriser M. le Président à signer ce document

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 23 AVRIL 2012

M. CLAUDE SOUBIRAN

